

REGLEMENT « EL 1258 »

EDITION 2026 – DU 26 AU 30 AOÛT 2026

1-ORGANISATION

El 1258 est un événement organisé par l'association **Horos** en collaboration avec l'association **Objectif D+** affiliée à la **Fédération Française de Randonnée** ainsi que plusieurs municipalités impliquées dans le projet.

Le simple fait d'acquiescer un droit de participation implique la connaissance du présent règlement et de ses conditions légales, et donc son acceptation expresse et sans réserve.

Au moment de l'inscription, via la plateforme d'inscriptions, le participant atteste avoir pris connaissance de ces règles sportives au moyen d'une vérification électronique.

Ce document à caractère contractuel rassemble les règles sportives qui régissent le déroulement des différentes courses composant l'événement.

Un autre document contient les conditions légales et économiques relatives au processus d'inscription et à la participation des coureurs aux épreuves de l'événement El 1258, disponible sur le site web.

El 1258 est un événement sportif composé de quatre épreuves sportives qui se déroulent dans les montagnes des Pyrénées Orientales, de l'Ariège et de l'Aude autour de ce qui fût l'ancienne frontière entre France et Catalogne durant plus de 400 ans entre 1258 (traité de Corbeil) et 1659 (traité des Pyrénées).

Nom de l'épreuve	Typologie du parcours	Typologie de l'épreuve
Maratrail	Parcours de 42 KM et 2 700 D+ entre le Col de Puymorens et Formiguères entièrement balisé .	Epreuve de trail individuelle avec chronométrage et classement à l'arrivée.
Ultra-Trail	Parcours de 226 KM et 8 000 D+ entre le Col de Puymorens et Salses-le-Château non balisé majoritairement .	Epreuve d' ultra-trail individuelle avec chronométrage et classement à l'arrivée.
Ultra-Randonnée  www.ffrandonnee.fr	1 ^{ère} section balisée jusqu'à Formiguères au KM42, puis sections 2, 3, 4, 5 non balisées jusqu'à l'arrivée à Salses-le-Château au KM226. Présence de dispositifs de fléchage à certaines intersections et à l'approche des zones de ravitaillement.	Epreuve de fast hiking en équipe indissociable de 2 ou 3 , féminine, masculine ou mixte, avec chronométrage et système « finisher » ne donnant pas lieu à un classement à l'arrivée.
Relais	Suivi d'itinéraire à l'aide d'un roadbook et des traces GPS fournis par l'organisation. Suivi géolocalisé des participants en temps réel via un tracking GPS.	Epreuve de trail en équipe relais de 5 , féminine, masculine ou mixte, avec chronométrage et classement par équipe à l'arrivée.

Les épreuves **El 1258** sont dirigées par un Comité de Course dont les décisions sont sans appel.

2-ECORESPONSABILITE

El 1258 s'inscrit pleinement dans la **charte des 15 engagements écoresponsables** des organisateurs d'évènements sportifs élaborée par le ministère chargé des Sports.

Ainsi le comité d'organisation s'engage, dans une dynamique d'amélioration continue, à atteindre et mesurer les objectifs chiffrés dans les 4 thématiques suivantes :

- Limiter notre impact environnemental ;
- Agir pour une économie plus responsable ;
- Lutter contre les discriminations ;
- Informer, sensibiliser et former.

En acceptant le présent règlement, chaque participant s'engage à contribuer aux actions écoresponsables mises en place à ce titre par l'organisation :

- **Pour limiter l'empreinte carbone** (engagement n°2 pour une mobilité durable), la manifestation est accessible en transport en commun et le co-voiturage est encouragé. Pour participer aux épreuves Ultra-Trail, Ultra-Randonnée et Relais, les participants peuvent se rendre à Salses-le-Château en train (gare). Un dispositif de co-voiturage est également proposé dans le cadre de l'évènement. L'acheminement des participants sur zone de départ au Col de Puymorens est prévu par l'organisation via un transport collectif inclus dans les frais d'inscription. Pour les accompagnants, un « Transport Pass El 1258 » est proposé à la vente pour permettre leur acheminement sur la zone de départ, les différentes bases vie et la zone d'arrivée en transport collectif. Des espaces leur seront réservés dans chacune des bases vie pour se reposer en attendant la personne ou l'équipe suivie.
- **Pour réduire au maximum la production de déchets** (engagement n°3 pour une réduction des déchets), l'organisation met en place le recyclage, le compostage et l'achat en vrac des ravitaillements. La vaisselle jetable (couverts, tasses, bols) ne sera pas distribuée aux points de ravitaillement, ceci afin de réduire la consommation de plastique. Les participants doivent apporter leurs propres contenants et couverts pour consommer les liquides et les aliments chauds dans les points de ravitaillement.
- **Pour préserver les espaces naturels** (engagement n°4 sur les sites naturels, espaces verts et biodiversité), l'organisation limite le nombre de participants pour préserver les chemins, les écosystèmes et diminuer l'empreinte de la manifestation. Les participants doivent conserver leurs déchets et emballages jusqu'à ce qu'ils puissent les jeter dans les poubelles prévues à cet effet aux postes de ravitaillement. Des sacs en plastique pour récupérer le papier toilette sont fournis avec le dossard. Ils doivent être utilisés après une "urgence au bord du sentier". Il est obligatoire de suivre les sentiers balisés ou définis par GPS, sans prendre de raccourcis. Laisser une trace provoque une érosion dommageable du site.
- **Pour contribuer à une société plus inclusive** (engagement n°9 sur la contribution à une société plus inclusive), l'organisation a défini une politique tarifaire basée sur la

couverture des dépenses incontournables pour le bon déroulement des épreuves : acheminement des participants sur la zone de départ, ravitaillements solides/liquides, chronométrage, etc. Ainsi, certaines dépenses jugées non essentielles ont été évitées ou sont rendues optionnelles comme c'est le cas pour le tee-shirt de l'évènement par exemple.

- **Pour promouvoir l'égalité femmes-hommes** (engagement n°10 sur la promotion de l'égalité femmes-hommes), l'organisation a défini une politique tarifaire incitative favorisant la constitution d'équipes mixtes pour les épreuves d'Ultra-Randonnée et Relais.
- **Pour s'engager dans une cause solidaire** (engagement n°12 sur la cause solidaire), l'organisation rend la souscription d'un « Pass Découverte FFRandonnée » systématique aux personnes non licenciées FFRandonnée lors de l'inscription aux épreuves El 1258. Ceci afin de participer à l'entretien et au balisage des chemins (GR® et PR) dont elle a la gestion sur le territoire français.

3-ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves El 1258 implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de ses annexes, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

4-ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Pour participer aux épreuves El 1258 il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige).
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
 - D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

NB : l'organisation est habilitée à mettre hors course les équipes qui sont jugées incapables de progresser en sécurité en montagne.

5-DEFINITION DES EPREUVES

El 1258 propose différentes épreuves en pleine nature, utilisant en grande partie les sentiers de grande randonnée. Chaque épreuve se déroule **en une seule étape, à allure libre, dans un temps limité.**

- Le **Maratrail** est une épreuve de **trail individuelle** d'environ **42 KM** et **2 700 D+/2 800 D-** cheminant autour de l'ancienne frontière entre le Col de Puymorens et Formiguères sur un parcours **entièrement balisé**. Le Maratrail est une épreuve chronométrée, un classement scratch et par catégorie est établi à l'arrivée. Elle est ouverte aux concurrents/tes âgés/ées de 20 ans minimum (né/e le 6 septembre 2006 ou avant) justifiant d'une **première expérience sur une course de trail** d'au moins 20 km/effort*. Le nombre maximum de participants pour cette épreuve est plafonné à **300**.
Cette épreuve **partira le jeudi 27 août 2026 à 10h00** et l'heure de fermeture de la course est fixée à **22h00 le jeudi 27 août 2026**, soit un délai de **12h maximum** pour réaliser ce défi et devenir finisher.
- L'**Ultra-Trail** est une épreuve d'**ultra-trail individuelle** d'environ **226 KM** et **8 000 D+/9 900 D-** cheminant autour de l'ancienne frontière entre le Col de Puymorens et Salses-le-Château sur un **parcours non balisé** à partir de Formiguères (KM 42). L'Ultra-Trail est une épreuve chronométrée, un classement scratch et par catégorie est établi à l'arrivée. Elle est ouverte aux concurrents/tes âgés/ées de 21 ans minimum (né/e le 6 septembre 2005 ou avant) justifiant d'une **première expérience sur une épreuve d'ultra-endurance** d'au moins 100 km/effort*. Le nombre maximum de participants pour cette épreuve est plafonné à **100**.
Cette épreuve **partira le jeudi 27 août 2026 à 12h00** et l'heure de fermeture de la course est fixée à **12h00 le dimanche 30 août 2026**, soit un délai de **72h maximum** pour réaliser ce défi et devenir finisher.
- Le **Relais** est une épreuve de **trail en équipe relais** de **5**, féminine, masculine ou mixte, d'environ **226 KM** et **8 000 D+/9 900 D-** cheminant autour de l'ancienne frontière entre le Col de Puymorens et Salses-le-Château sur un **parcours balisé** pour le **relais 1** (Col de Puymorens - Formiguères), **puis non balisé** pour les **relais 2** (Formiguères - Mosset), **3** (Mosset - Bélesta), **4** (Bélesta - Vingrau) et **5** (Vingrau - Salses-le-Château). En cas d'abandon d'un/e concurrent/te sur l'un des relais ou de dépassement d'une barrière horaire, les concurrents/tes des relais suivants ne prennent pas le départ de leur relais. Le Relais est une épreuve chronométrée, un classement scratch par équipe est établi à l'arrivée. Elle est ouverte aux concurrents/tes âgés/ées de 20 ans minimum (né/e le 6 septembre 2006 ou avant) justifiant d'une **première expérience sur une course de trail** d'au moins 20 km/effort*. Le nombre maximum de participants pour cette épreuve est plafonné à **100**, soit **20 équipes**.
Cette épreuve **partira le jeudi 27 août 2026 à 12h00** et l'heure de fermeture de la course est fixée à **12h00 le dimanche 30 août 2026**, soit un délai de **72h maximum** pour réaliser ce défi et devenir finisher.

- L'**Ultra-Randonnée** est une épreuve de **fast hiking** en **équipe indissociable** de **2** ou **3**, féminine, masculine ou mixte, d'environ **226 KM** et **8 000 D+/9 900 D-** cheminant autour de l'ancienne frontière entre le Col de Puymorens et Salses-le-Château sur un **parcours non balisé** à partir de Formiguères (KM 42). En cas d'abandon d'un/e concurrent/te dans une équipe de 3, les 2 coureurs restant ne peuvent continuer qu'après s'être assurés que leur coéquipier a été pris en charge à une base-vie à la condition d'avoir obtenu l'autorisation du PC Course. En cas d'abandon d'un/e concurrent/te dans une équipe de 2, les 2 concurrents/tes s'arrêtent. L'Ultra-Randonnée a pour but de réaliser le parcours à allure libre sans dépasser le temps imparti. Elle ne peut pas être considérée comme une épreuve compétitive et de ce fait, **ne donne pas lieu à un classement officiel**. Le chronométrage mis en place a pour but d'établir la vitesse/effort (VE)** réalisée par l'équipe, hors arrêt dans les bases vie, ce qui permet de la positionner dans le **système « finisher »** du référentiel fast hiking de la Fédération Française de Randonnée valorisant 4 niveaux de performance : or (VE8), argent (VE7), bronze (VE6) et finisher (barrière horaire de l'épreuve soit environ VE4). Elle est ouverte aux participants/tes âgés/ées de 21 ans minimum (né/e le 6 septembre 2005 ou avant). **Aucune expérience ni de niveau de performance n'est exigé** dès lors où les participants évoluent en binôme ou en trinôme ce qui permet d'assurer des conditions de sécurité suffisantes. Le nombre maximum de participants pour cette épreuve est plafonné à **180**, soit entre **60** et **90 équipes**.
 Cette épreuve **partira le mercredi 26 août 2026 à 12h00** et l'heure de fermeture de la course est fixée à **12h00 le dimanche 30 août 2026**, soit un délai de **96h maximum** pour réaliser ce défi et devenir finisher.

*Définition de la **distance/effort** : distance d'un parcours en kilomètre auquel on ajoute le dénivelé positif en centaine de mètre. Exemple : je réalise un parcours de 15 km et 300 m de dénivelé ce qui fait une distance/effort de 18 kilomètres/effort : $15 + (300/100) = 18$ KE.

Définition de la **vitesse/effort : allure en km/h équivalent à plat tenant compte du dénivelé positif. On la calcule en divisant la distance/effort par le temps en heure. Exemple : je parcours 15 km et 300 m de dénivelé positif en 3h, ma vitesse/effort = $(15 + 300/100) / 3 = 6$ km/h effort (VE6).

Nom de l'épreuve	Caractéristiques du parcours	Caractéristiques de l'épreuve
Maratrail	Environ 42 KM et 2 700 D+/- 800 D- au départ du Col de Puymorens et une arrivée à Formiguères.	Epreuve de trail individuelle sur un parcours balisé , en semi-autonomie , à réaliser en 12h maximum .
Ultra-Trail	Environ 226 KM et 8 000 D+/- 900 D- au départ du Col de Puymorens et une arrivée à Salses-le-Château.	Epreuve d' ultra-trail individuelle sur un parcours longue distance non balisé à partir de la base vie de Formiguères (KM42 environ), en semi-autosuffisance , à réaliser en 72h maximum . Ouverte aux pratiquants de fast hiking avec expérience ultra.
Ultra-Randonnée  www.ffrandonnee.fr		Epreuve de fast hiking en équipe féminine, masculine ou mixte de 2 ou 3 personnes indissociables sur un parcours longue distance au départ du Col de Puymorens sur parcours non balisé à partir de la base vie de Formiguères (KM42 environ), en semi-autosuffisance , à réaliser en 96h maximum . Ouvert aux pratiquants de fast hiking et de randonnée sans expérience ultra.
Relais	Relais 1 : environ 42 KM et 2 700 D+/- 800 D- au départ du Col de Puymorens et une arrivée à Formiguères. Relais 2 : environ 45 KM et 1 480 D+/- 555 D- au départ de Formiguères et une arrivée à Mosset. Relais 3 : environ 43 KM et 1 180 D+/- 485 D- au départ de Mosset et une arrivée à Bélesta. Relais 4 : environ 53 KM et 1 470 D+/- 1660 D- au départ de Bélesta et une arrivée à Vingrau. Relais 5 : environ 43 KM et 1 170 D+/- 400 D- au départ de Vingrau et une arrivée à Salses-le-Château.	Epreuve de trail en équipe féminine, masculine ou mixte de 5 personnes en relais au départ du Col de Puymorens sur parcours balisé , en semi-autonomie pour le relais 1 puis sur un parcours non balisé , en semi-autosuffisance pour les relais 2, 3, 4 et 5 , à réaliser en 72h maximum .

6-DEFINITION DES DISCIPLINES

El 1258 propose des épreuves ouvertes à la pratique du **trail-running**, du **fast-hiking** et de la **marche d'endurance**. Il s'agit ici de préciser les conditions de pratique de chaque discipline en sachant que les concurrents/tes ont tout à fait la possibilité de passer de l'une à l'autre durant leur épreuve tant qu'ils restent dans les barrières horaires qui auront été définies.

Le **TRAIL** et l'**ULTRA-TRAIL** sont des **courses pédestres** qui se pratiquent sur des **parcours généralement balisés** présentant un certain dénivelé et/ou des difficultés techniques, avec ou sans bâtons. Le trail est une discipline compétitive dont le chronométrage permet d'établir le classement des concurrents à l'arrivée. Si la marche est autorisée, le trail se différencie de la marche d'endurance et du fast hiking par une vitesse moyenne de déplacement supérieure et donc des barrières horaires plus restreintes. Les conditions d'inscription permettent aux personnes pratiquant le trail de participer aux quatre épreuves El 1258 : **Maratrail, Ultra-Trail, Ultra-Randonnée** et **Relais**.



Le **FAST-HIKING** est une pratique de la **randonnée à allure soutenue** sur des **parcours non balisés présentant un certain dénivelé et/ou des difficultés techniques**, avec ou sans bâtons, **dont la pratique en équipe est encouragée**. Le fast hiking ne donne pas lieu à un classement officiel et ne peut donc être considérée comme une épreuve compétitive. Toutefois, le chronométrage permet de positionner les participants dans un système « finisher » valorisant 4 niveaux de performance en fonction de la vitesse/effort réalisée**. La marche, comme la course pédestre sont autorisées dans le cadre du fast hiking ce qui permet de le différencier de la randonnée pédestre par une vitesse moyenne de déplacement supérieure. Les barrières horaires et les conditions d'inscription permettent aux personnes pratiquant le fast hiking de participer à l'**Ultra-Randonnée**.

La **MARCHE D'ENDURANCE** est une **randonnée à allure libre ou contrôlée qui se caractérise par sa distance**. Elle se pratique sur des **parcours non balisés** présentant un dénivelé permettant le maintien d'une certaine allure, avec ou sans bâtons. **La pratique en équipe est une forte caractéristique de cette discipline**. La marche d'endurance peut donner lieu à un classement basé sur différents critères tels que la régularité, la vitesse moyenne ou encore la progression sur la distance totale parcourue. Si la marche soutenue est généralement la règle en marche d'endurance, la course pédestre peut être autorisée sur certaines épreuves. Les barrières horaires et les conditions d'inscription permettent aux personnes pratiquant la marche d'endurance de participer à l'**Ultra-Randonnée** en considérant toutefois que le dénivelé de l'épreuve imposera nécessairement des variations d'allure.

La **RANDONNE PEDESTRE** est une **randonnée à allure libre de plus de 2h**. Elle se pratique sur des **parcours non balisés** présentant un dénivelé variable suivant les contextes. Elle se pratique avec ou sans bâtons, seul ou à plusieurs. La randonnée pédestre n'est pas une épreuve compétitive. Les barrières horaires et les conditions d'inscription permettent aux personnes pratiquant la randonnée de participer à l'**Ultra-Randonnée** en considérant toutefois que des séquences de marche nocturne seront nécessaires pour réaliser le parcours dans le temps imparti.

7-DEFINITION DES NIVEAUX D'AUTONOMIE

LA SEMI-AUTONOMIE

Les épreuves EI 1258 se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve.

Le principe de la course en semi-autonomie est la règle pour l'intégralité de l'épreuve **Maratrail** et sur la 1^{ère} section de 42 km environ entre le départ au Col de Puymorens jusqu'à la base vie de Formiguères pour les épreuves **Ultra-Trail**, **Ultra-Randonnée** et **Relais**.

La semi-autonomie est définie ici comme étant la capacité à **être autonome entre deux points de ravitaillements**, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il transporte ce matériel dans un sac (ou similaire) non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement peuvent durer jusqu'à 4h.
3. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite. Les participants ne sont pas autorisés à courir avec un chien ou tout autre animal, y compris les animaux guides.
4. Aucune assistance n'est permise, en aucun point du parcours du **Maratrail** et la 1^{ère} section de 42 km environ entre le départ au Col de Puymorens jusqu'à la base vie de Formiguères de **l'Ultra-Trail**, **l'Ultra-Randonnée** et le **Relais** qui emprunte le même parcours.
5. Un participant qui accepte d'être accompagné contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves.

LA SEMI-AUTOSUFFISANCE

Le principe de la course en semi-autosuffisance est la règle sur l'intégralité des épreuves **Ultra-Trail**, **Ultra-Randonnée** et **Relais** à partir de la base vie de Formiguères au kilomètre 42 environ jusqu'à l'arrivée à Salses-le-château.

La semi-autosuffisance est définie ici comme étant la capacité à **être autonome entre deux bases vie** ouvertes pendant le temps de passage de la course (horaires de fermeture de chaque

bases vie programmée sur les barrières horaires transmises avant le départ) où les participants disposent gratuitement de couchages et de repas. Ils disposent également de leur sac d'allègement. Le temps d'utilisation des couchages peut être limité en fonction de l'affluence.

Si les concurrents auront la possibilité de s'approvisionner en eau sur 2 points d'eau intermédiaires entre deux bases vie et la dernière base vie et l'arrivée, **ils devront être en capacité d'être autonome entre deux bases vie**, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il transporte ce matériel dans un sac (ou similaire) non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Les bases vie sont approvisionnées en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque base vie, de la quantité de boisson qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement en eau suivant et de la nutrition en quantité suffisante pour rallier la base vie suivante. Pour les plus lents, les sections les plus longues entre deux points de ravitaillement en eau peuvent durer jusqu'à 5h et jusqu'à 20h entre deux bases vie.
3. Pour **l'Ultra-Trail, l'Ultra-Randonnée** et le **Relais**, une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les bases vie (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance fournie par une équipe de professionnels, ou tout professionnel médical ou paramédical, est strictement interdite. Seuls sont autorisés les petits traitements et massage contre les écorchures/plaies qui peuvent être effectués avec le coureur assis sur une chaise, sans qu'il soit nécessaire de s'allonger à cette fin. Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs.
4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite. Les participants ne sont pas autorisés à courir avec un chien ou tout autre animal, y compris les animaux guides.
5. Un participant qui accepte d'être accompagné contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves.

(*) L'assistance personnelle est tolérée sur les bases vie suivantes : Formiguères, Mosset, Bélesta, Vingrau. L'assistance est interdite sur les postes de ravitaillement ainsi qu'en tout autre point du parcours, y compris les points d'eau autonomes.

8-BALISAGE

Si la partie commune à toutes les épreuves El 1258 à partir de la zone de départ au Col de Puymorens est entièrement balisée, le reste du parcours de l'**Ultra-Trail**, l'**Ultra-Randonnée** et du **Relais** à partir de Formiguères situé au 42^{ème} kilomètre environ jusqu'à l'arrivée à Salses-le-château suit des **chemins non balisés** et exige la maîtrise des techniques de navigation avec GPS (obligatoire) et posséder les connaissances nécessaires à l'utilisation d'une carte, d'une boussole et d'un altimètre. En cas d'erreur de parcours du fait d'un participant, la responsabilité de l'organisation ne saura être engagée pour tous les dommages subis de ce fait.

Le parcours entre la zone de départ au Col de Puymorens et Formiguères est balisé avec un balisage recyclable et réutilisable portant la marque de l'événement El 1258. Ces balises sont placées tous les quelques mètres. Les parcours empruntent des chemins existants, et il peut y avoir des marques de GR qui ne correspondent pas nécessairement aux balises ou aux itinéraires de la course.

ATTENTION : si vous ne voyez pas de balises, revenez en arrière pour les chercher !

Pour une meilleure visibilité nocturne, les balises sont équipées d'une partie en matériau réfléchissant qui renvoie la lumière de la lampe frontale.

Nous recommandons à l'ensemble des concurrents/tes, y compris ceux du **Maratrail**, d'emporter la trace du parcours sur leur montre GPS. Ces traces peuvent être téléchargées sur le site web de l'événement quelques jours avant la course.

Par respect pour l'environnement, aucune peinture n'est utilisée sur les sentiers.

9-RAVITAILLEMENTS

L'organisation garantit des ravitaillements solides et liquides sur les **postes de ravitaillement** et les **bases de vie** répartis tout au long du parcours. Ces ravitaillements ont été établis par l'organisation à des points stratégiques du parcours, en tenant compte de la sécurité des coureurs, mais également des possibilités logistiques et d'accès à ces points, surtout en haute montagne. Les points de ravitaillement disposent de boissons et de nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau et des boissons énergétiques ou isotoniques pour remplir les sacs à liquide et les gobelets individuels obligatoires. Il incombe au coureur de disposer, en quittant le ravitaillement, de la quantité de boisson et de nourriture nécessaire pour atteindre le point de ravitaillement suivant.

Seules les personnes participantes munies d'un dossard visible et du bracelet personnel ont accès aux points de ravitaillement.

Pour les concurrents/tes engagés sur l'**Ultra-Trail**, l'**Ultra-Randonnée** et le **Relais** à partir de Formiguères située au 42^{ème} kilomètre environ, l'organisation garantit deux points intermédiaires de **ravitaillement autonome en eau potable** identifiés et l'accès à des toilettes entre deux bases vie pour assurer une hydratation suffisante.

Le guide du coureur et le site web fourniront la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

10-BASES VIE

L'organisation garantit un accès aux bases vie aux concurrents/tes engagés sur l'**Ultra-Trail** et l'**Ultra-Randonnée** pendant le temps de passage de la course (horaires de fermeture de chaque base vie programmées sur les barrières horaires transmises avant le départ) où les concurrents disposent gratuitement de toilettes, de dortoirs et de repas. Ils disposent également de leur sac d'allègement. Le temps d'utilisation des lits ou des couchettes peut être limité en fonction de l'affluence.

Si les concurrents/tes du **Relais** engagés/ées sur le parcours ont accès aux bases vie pour attendre le relais précédent ou pour bénéficier d'un ravitaillement à la fin de leur relais, ils devront veiller à laisser la priorité d'accès aux concurrents/tes engagés/ées sur l'**Ultra-Trail** et l'**Ultra-Randonnée**.

11- DEROULEMENT DES EPREUVES

Le parcours emprunte, ponctuellement des routes bitumées. Sur ces portions les participants sont tenus de respecter scrupuleusement le **code de la route**, restez sur le bas-côté et concentré. Certaines traversées de route doivent être abordées avec vigilance.

Une **balise GPS** sera fournie à chaque participant de l'**Ultra-Trail** et à chaque équipe de l'**Ultra-Randonnée** et du **Relais**. Cette balise permet à l'organisation de suivre en temps réel la progression des participants, leur tracé et ainsi d'en assurer leur sécurité sur le parcours.

La trace GPS fournie assure une continuité d'itinéraire. Toutefois, sur le Roadbook de l'**Ultra-Trail**, de l'**Ultra-Randonnée** et du **Relais**, la trace surlignée sera la trace imposée. La trace surlignée du Roadbook doit être obligatoirement respectée sous peine de disqualification. Certains passages (par exemple, traversées de villages) ne seront pas surlignés ce qui permettra aux coureurs d'emprunter l'itinéraire de leur choix entre les deux traces (par exemple pour acheter à manger). Les deux supports (trace GPS et roadbook) sont donc complémentaires.

Les informations de suivi seront disponibles sur internet et sur l'application LiveTrail.

Les équipes e l'**Ultra-Randonnée** doivent impérativement rester ensemble sous peine de disqualification. Chaque participant doit se situer à moins de 100 mètres des autres membres de son équipe. Aucune tolérance ne sera accordée à ce manquement.

Il est donc impératif pour chaque équipe d'avoir au moins 1 téléphone chargé pour le suivi GPS, dans le sac de course tout au long de l'épreuve. À tout moment de la course, chaque participant doit être en mesure de prouver que la charge de son téléphone (ou GPS) et de ses batteries de recharge lui permettent de rallier l'arrivée, (même obligation en ce qui concerne la lampe frontale). **Afin d'être joignable par le PC course à tout moment, le téléphone ne doit pas être mis en veille ou en mode avion.**

12-CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions légales et économiques relatives au processus d'inscription et à la participation des concurrents/tes aux épreuves El 1258 sont précisées dans une annexe à caractère contractuel du présent règlement.

Pour s'inscrire à l'**Ultra-Trail**, les concurrents/tes doivent justifier d'une expérience récente sur une course d'ultra distance. Il est nécessaire de posséder un **UTMB® Index valide** dans les catégories **100K** ou **100M** ou avoir obtenu **un minimum de 4 points ITRA** sur une course au cours des **3 dernières années**.

Pour s'inscrire au **Relais** et au **Maratrail**, chaque concurrent/te doit justifier d'une expérience récente sur une course de trail. Il est nécessaire de posséder un **UTMB® Index valide** dans la catégorie **20K à minima** ou avoir obtenu **un minimum de 1 point ITRA** sur une course au cours des **3 dernières années**.

Il est par ailleurs recommandé de posséder un **UTMB® Index** ou un **indice de performance ITRA de minimum 400** pour évoluer dans des conditions de sécurité optimales dans le cadre de l'**Ultra-Trail** et du **Relais**. Avec un UTMB® Index ou un indice de performance ITRA inférieur, il est probable que le concurrent/te passe un temps trop important, seul, entre deux points de ravitaillement ou bases vie ce qui pourrait le mettre en danger après la 1^{ère} base vie.

Pour s'inscrire à l'**Ultra-Randonnée**, chaque concurrent/te doit être pleinement conscient/te de la longueur et de la spécificité de l'épreuve dans laquelle il/elle s'engage, même si aucun critère d'expérience et de performance n'est exigé. Le fait d'évoluer en équipe de **2 ou 3 personnes indissociables** offre une sécurité supplémentaire mais n'exonère pas les concurrents/tes d'une préparation adaptée pour réaliser ce type d'épreuve.

Pour valider son inscription, chaque concurrent/te du **Maratrail**, de l'**Ultra-Trail** et du **Relais** doit justifier de la réalisation du **Parcours de Prévention Santé (PPS)** en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et les meilleures pratiques de santé dans le sport dans les trois mois avant l'épreuve.

Pour valider son inscription, chaque participant de l'**Ultra-Randonnée** devra remettre un certificat médical spécifique datant de moins de 1 an par rapport à la date de départ (annexe 1).

Code PPS : à la fin du parcours, les concurrents/tes reçoivent un code PPS, qu'il faut ensuite retranscrire dans la plateforme d'inscription. Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de code PPS valide sur la plateforme d'inscription.

13-DOSSARDS

Chaque dossard et bracelet personnel est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité ou passeport avec photo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard, avec le bracelet, est le laissez-

passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, bases vie, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

14-SACS DE VIE

- **Maratrail et Relais 1** : moment de la remise du dossard, chaque participant reçoit 1 sac de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les vêtements et outils que le coureur considère, il les déposera à un endroit proche du départ. Le sac sera transféré par l'organisation à l'arrivée à Formiguères. Lorsque le coureur arrivera, il pourra retirer le sac.
- **Ultra-Trail et Ultra-Randonnée** : moment de la remise du dossard, chaque participant reçoit 2 sacs de 30 litres. Après les avoir remplis avec les vêtements et outils que le coureur considère, il les déposera à un endroit proche du départ. L'un des sacs sera transféré par l'organisation aux bases de vie de Formiguères, puis de Bélesta, puis à l'arrivée à Salses-le-château tandis que l'autre sera transféré aux bases vie de Mosset, puis de Vingrau, puis à l'arrivée à Salses-le-château. Lorsque le coureur arrivera aux dites bases vie, il pourra retirer le sac. Lorsque le coureur quitte le ravitaillement, le coureur en personne devra déposer le sac dans la zone indiquée à cet effet.
- **Relais 2, 3, 4 et 5** : moment de la remise du dossard, chaque participant reçoit 1 sac de 30 litres mais aucun transfert n'est mis en place par l'organisateur. Chaque participant doit s'organiser pour attendre l'équipier du relais précédent pour lui confier son sac lors du passage de relais.

Les sacs doivent être récupérés à l'arrivée au plus tard 2 heures après la fin des épreuves. Passé ce délai, le coureur doit se rendre personnellement dans le lieu de stockage indiqué par l'organisation pour récupérer son sac.

L'organisation assure le rapatriement des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement dépend des contraintes logistiques. L'organisation ne garantit pas le retour de tous les sacs à Salses-le-château avant la fin de l'épreuve.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Nous vous recommandons d'avoir des vêtements de rechange et des produits d'hygiène à Formiguères pour les participants du Maratrail et du relais 1, à Mosset pour les participants du relais 2, à Bélesta pour les participants du relais 3, à Vingrau pour les participants du relais 4 et à Salses-le-château pour les participants de l'Ultra-Trail, de l'Ultra-Randonnée et du relais 5.

Pour des raisons logistiques, les épreuves El 1258 n'acceptent que les sacs de vie distribués au moment du retrait du dossard. Ces sacs sont réutilisables et les coureurs sont invités à les réutiliser dès qu'ils en auront l'occasion.

15-TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

	Formiguères KM 42	Mosset KM 87	Bélesta KM 130	Vingrau KM 183	Salses-le- château
Maratrail	12h00				
Ultra-Trail	14h00	28h00	40h00	54h00	72h00
Ultra-Randonnée	20h00	40h00	58h00	78h00	96h00
Relais	14h00	28h00	40h00	54h00	72h00

Tous les temps maximums et les horaires de coupure, pour toutes les distances, ont été calculés et établis en tenant compte de l'heure de départ de la dernière vague. Par conséquent, les temps ne sont pas augmentés selon la vague de départ.

El 1258 est une épreuve sportive compétitive, et dispose donc de limites horaires afin de maintenir le niveau de compétition ainsi que de garantir la sécurité des coureurs.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux points de contrôle seront définies et communiquées dans le guide du coureur et sur le site web. En cas de changement (conditions exceptionnelles), les nouvelles barrières horaires seront également communiquées via les réseaux sociaux, par e-mail ou par SMS.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants d'atteindre l'arrivée dans le temps maximum imposé, en incluant d'éventuelles pauses (repas, repos...). Pour être autorisés à poursuivre la course, les participants doivent quitter le point de contrôle avant l'heure limite fixée (indépendamment de l'heure d'arrivée au point de contrôle).

Tous les coureurs qui abandonnent, sont arrêtés par l'organisation ou se trouvent en dehors des barrières horaires officielles ne sont pas autorisés à continuer la course. Leur dossard sera retiré et ils seront transportés de retour à l'aire de l'événement par les moyens de transport de l'organisation. Il est recommandé à tous les coureurs d'utiliser les moyens de transport fournis par l'organisation pour revenir à la ligne d'arrivée.

16-POSTES DE CONTROLE

Les postes de ravitaillement et les bases vie constituent des points de contrôle de passage et de sécurité. Il existe aussi des points de contrôle aléatoires situés à des endroits différents des postes de sécurité, des postes de ravitaillement et des bases vie. Ceux-ci peuvent être des contrôles de passage ou uniquement de sécurité. L'organisation ne communique pas leur emplacement.

17-ABANDON ET RETOUR À L'ARRIVÉE

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou prévenir le Centre de contrôle de la course. Dans ce cas, le numéro sera marqué comme « abandon ».

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le retour à l'arrivée fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ des bases vie signalés par un pictogramme « bus » sur les tableaux des passages afin de rapatrier à l'arrivée les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4 :
 - Lors de la fermeture du poste, l'organisation, dans la mesure des moyens disponibles, rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le retour à l'arrivée des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

18-SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont communiqués par radio ou par téléphone avec le Centre de contrôle de la course (le numéro sera communiqué dans le Guide du coureur et imprimé sur le dossard). Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au Centre de contrôle de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours.
- En appelant le Centre de contrôle de la course.
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.
- En utilisant la fonctionnalité SOS de l'application Livetrail.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. Et attendre auprès du coureur en difficulté jusqu'à l'arrivée du personnel de l'organisation.

En cas d'impossibilité de joindre le Centre de contrôle de la course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles) : 112.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- À mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- Obliger tout participant à utiliser tout vêtement du matériel obligatoire, sur n'importe quelle partie du parcours.
- À faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Hospitaliser tout participant dont l'état de santé le rend nécessaire.

Tout participant traité par un médecin ou un secouriste, une équipe de sauvetage ou secouru, se soumet à leur autorité et accepte leurs décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmerie sera accessible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. En cas de nécessité de dormir sur le chemin, il est fortement conseillé d'utiliser le « dossard sommeil » fourni par l'organisation.

Ce dossard permet de signaler que vous avez besoin de dormir un peu sans être dérangé.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

19-EQUIPEMENT ET MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour des raisons visant à assurer la sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition la liste complète du matériel obligatoire détaillée ci-dessous, et emporter avec lui tout le matériel, en usage ou non, pendant la course.

Des contrôles systématiques et/ou aléatoires seront effectués pendant la course. Une pénalité ou une disqualification sera appliquée aux coureurs ne portant pas tout le matériel obligatoire (voir PÉNALITÉS). Et disqualification pour toute personne refusant de passer le contrôle, même de manière répétée.

Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisation est un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités. En particulier, il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Il est essentiel d'emballer tout ce matériel de manière qu'il soit protégé de la pluie et de la neige et qu'il ne soit pas mouillé lorsqu'il doit être utilisé (par exemple, en utilisant des sacs en plastique imperméables).

MATERIEL OBLIGATOIRE MARATRAIL ET RELAIS 1

Dans la zone de retrait des dossards, un point de contrôle du matériel obligatoire de caractère volontaire sera mis en place, où il sera possible de vérifier si le matériel dont on dispose correspond aux exigences établies.

- Chaussures fermées adaptées à la course sur sentier. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou similaire destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone mobile (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en France (inclure les numéros de sécurité de l'organisation dans les contacts, garder le téléphone allumé, ne pas cacher le numéro, et ne pas oublier de démarrer la course avec une batterie pleine).
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Application Livetrail installée et connectée.
- Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
- Réserve d'eau minimum 1 litre.
- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange. Recommandation : 200 lumens ou plus.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum.
- Sifflet.
- Réserve alimentaire. Recommandation : 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10 000 Schmerber et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'évaluation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Un vêtement thermique à manches longues (coton exclu) d'un poids minimum de 180 g (à la taille du coureur/de la coureuse).
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe.
- Sur-pantalon imperméable.
- Bonnet ou bandana ou vêtement pour couvrir la tête.
- Gants chauds et imperméables.

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine. On doit s'habiller de manière appropriée. Vous transportez ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Assiettes et ustensiles pour manger. Aux postes de ravitaillement, aucun matériel n'est fourni pour pouvoir manger.
- Pastilles de purification d'eau ou bidons avec filtre purificateur d'eau.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Bande élastique adhésive pour réaliser un bandage ou un strapping (min. 100 cm x 6 cm).
- Montre GPS.
- Protection solaire.

MATERIEL OBLIGATOIRE ULTRA-TRAIL, ET RELAIS 2, 3, 4, 5

Dans la zone de retrait des dossards, un point de contrôle du matériel obligatoire de caractère volontaire sera mis en place, où il sera possible de vérifier si le matériel dont on dispose correspond aux exigences établies.

- Chaussures fermées adaptées à la course sur sentier. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou similaire destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
- Un appareil ou montre GPS permettant la navigation sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation. Attention, le smartphone peut être utilisé en complément de l'appareil dédié mais ne sera pas considéré à lui seul comme un moyen de navigation.
- Une boussole manuelle.
- Un chargeur.
- Une batterie externe.
- Un duvet (minimum 200 g).
- Téléphone mobile (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en France (inclure les numéros de sécurité de l'organisation dans les contacts, garder le téléphone allumé, ne pas cacher le numéro, et ne pas oublier de démarrer la course avec une batterie pleine).
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Application Livetrail installée et connectée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Le Roadbook et les cartes du parcours fournis par l'organisation.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
- Réserve d'eau minimum de 2,l. A la sortie des bases vie, il sera obligatoire de repartir avec 2,l de boisson, selon le tronçon à parcourir ou les conditions météo.
- Pastilles de purification d'eau ou bidons avec filtre purificateur d'eau.
- 2 lampes en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe. Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale.
- Sac de survie. Il doit mesurer au moins 2,0 m x 0,9 m. Il est recommandé d'utiliser un sac thermique qui retient la chaleur du corps. Une couverture de survie ou une couverture en aluminium n'est pas acceptable.

- Une bougie de survie et un briquet (pour réchauffer l'abri de survie en cas de blessure et/ou risque d'hypothermie)
- Sifflet.
- Réserve alimentaire. Recommandation : 1600kcal (4gels + 4 barres énergétiques de 65g chacune).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10 000 Schmerber et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'évaluation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Un vêtement thermique à manches longues (coton exclu) d'un poids minimum de 180 g (à la taille du coureur/de la coureuse).
- Pantalon ou collant de course à jambes longues ou combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe.
- Pantalon imperméable.
- Casquette ou bandana ou vêtement qui couvre la tête.
- Gants chauds et imperméables.
- Une trousse de secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes (liste non exhaustive en annexe).

Tous les vêtements doivent être à la taille du participant et ne pas avoir été modifiés après avoir quitté l'usine. On doit s'habiller de manière appropriée.

Tout le matériel sera transporté dans un sac à dos ou similaire qui ne pourra pas être changé pendant le cours.

Tout le matériel sera correctement emballé pour éviter qu'il ne soit mouillé à l'intérieur du sac à dos en cas de pluie.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras.
- Assiettes et ustensiles pour manger. Aux postes de ravitaillement, aucun matériel n'est fourni pour pouvoir manger.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Protection solaire.
- Bande élastique adhésive pour réaliser un bandage ou un strapping (min. 100 cm x 6 cm).

MATERIEL OBLIGATOIRE ULTRA-RANDONNEE

Dans la zone de retrait des dossards, un point de contrôle du matériel obligatoire de caractère volontaire sera mis en place, où il sera possible de vérifier si le matériel dont on dispose correspond aux exigences établies.

- Chaussures fermées adaptées à la course sur sentier. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou similaire destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course.
- Un appareil ou montre GPS permettant la navigation sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation. Attention, le smartphone peut être utilisé en complément de l'appareil dédié mais ne sera pas considéré à lui seul comme un moyen de navigation.
- Une boussole manuelle.
- Un chargeur.
- Une batterie externe.
- Un duvet (minimum 200 g).
- Téléphone mobile (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en France (inclure les numéros de sécurité de l'organisation dans les contacts, garder le téléphone allumé, ne pas cacher le numéro, et ne pas oublier de démarrer la course avec une batterie pleine).
 - Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé avec une disqualification.
 - Application Livetrail installée et connectée.
 - Une batterie externe est fortement conseillée.
- Le Roadbook et les cartes du parcours fournis par l'organisation.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
- Réserve d'eau minimum de 2,l. A la sortie des bases vie, il sera obligatoire de repartir avec 2,l de boisson, selon le tronçon à parcourir ou les conditions météo.
- Pastilles de purification d'eau ou bidons avec filtre purificateur d'eau.
- 2 lampes en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe. Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale.
- Sac de survie. Il doit mesurer au moins 2,0 m x 0,9 m. Il est recommandé d'utiliser un sac thermique qui retient la chaleur du corps. Une couverture de survie ou une couverture en aluminium n'est pas acceptable.
- Une bougie de survie et un briquet (pour réchauffer l'abri de survie en cas de blessure et/ou risque d'hypothermie)
- Sifflet.
- Réserve alimentaire. Recommandation : 1600kcal (4gels + 4 barres énergétiques de 65g chacune).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable minimum 10 000 Schmerber et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être soudées. La veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa

veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'évaluation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.

- Un vêtement thermique à manches longues (coton exclu) d'un poids minimum de 180 g (à la taille du coureur/de la coureuse).
- Pantalon ou collant de course à jambes longues ou combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe.
- Pantalon imperméable.
- Casquette ou bandana ou vêtement qui couvre la tête.
- Gants chauds et imperméables.
- Une trousse de secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes (liste non exhaustive en annexe).

Tous les vêtements doivent être à la taille du participant et ne pas avoir été modifiés après avoir quitté l'usine. On doit s'habiller de manière appropriée.

Tout le matériel sera transporté dans un sac à dos ou similaire qui ne pourra pas être changé pendant le cours.

Tout le matériel sera correctement emballé pour éviter qu'il ne soit mouillé à l'intérieur du sac à dos en cas de pluie.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras.
- Assiettes et ustensiles pour manger. Aux postes de ravitaillement, aucun matériel n'est fourni pour pouvoir manger.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Protection solaire.
- Bande élastique adhésive pour réaliser un bandage ou un strapping (min. 100 cm x 6 cm).

BÂTONS

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route. L'utilisation de bâtons peut être interdite dans certaines zones de l'itinéraire pour des raisons de sécurité ou d'environnement. Dans ce cas, des panneaux spécifiques le long de l'itinéraire l'indiqueront.

Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

MUSIQUE

Il est permis d'écouter de la musique à l'aide d'écouteurs uniquement, à condition de pouvoir le faire en toute sécurité. Les écouteurs **DOIVENT** être retirés lorsque vous traversez une route, lorsque vous vous approchez d'un point de contrôle et que vous vous y trouvez, ainsi que lorsque vous vous approchez d'un membre de l'équipe de sécurité et que vous le dépassez.

20-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves El 1258, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit de laisser des déchets (contenants de gel, papier, déchets organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont disponibles à chaque poste de ravitaillement, base vie et points d'eau autonome et il est obligatoire de les utiliser. Les commissaires de course effectueront des contrôles au long du parcours.

21-ARRIVÉE

Un cadeau finisher sera remis à tous ceux qui terminent la distance dans le temps imparti pour chaque épreuve.

Les coureurs finisher auront accès à un ravitaillement final situé à Formiguères pour le Maratrail ou Salses-le-château pour l'Ultra, réservé exclusivement aux coureurs et accessible une seule fois.

22-CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour le **Matratrail** et l'**Ultra-Trail**, un classement général, masculin et féminin, et pour chaque catégorie, masculin et féminin, est établi (voir le détail des catégories ci-dessous).

Pour chaque épreuve, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général reçoivent un trophée. Les trophées et les prix ne sont remis que lors de la cérémonie, donc il est obligatoire être présent.

Les premiers hommes et femmes de chaque catégorie d'âge recevront un trophée qui leur sera remis lors de la cérémonie de remise des prix. Il n'y aura pas d'envoi postal.

Catégories d'âge

Espoir : 18-22 ans

Senior : 23-39 ans

Master 1 : 40-49 ans

Master 2 : 50-59 ans

Master 3 : 60-69 ans

Master 4 : 70 et +

Pour le **Relais**, un classement général par équipe est établi, quel soient masculines, féminines ou mixtes. Les 3 premières équipes reçoivent un trophée. Les trophées et les prix ne sont remis que lors de la cérémonie, donc il est obligatoire être présent.

L'**Ultra-Randonnée** n'étant pas une épreuve compétitive, aucun classement officiel n'est établi à l'arrivée. Toutefois, le chronométrage permet d'établir la vitesse/effort (VE) réalisée par l'équipe, hors arrêt dans les bases vie, ce qui permet de la positionner dans le **système « finisher »** du référentiel fast hiking de la Fédération Française de Randonnée valorisant 4



niveaux de performance : or (VE8), argent (VE7), bronze (VE6) et finisher (barrière horaire de l'épreuve soit environ VE4). Un badge distinctif sera ainsi remis à chacune des équipes ayant réalisé le parcours dans les barrières horaires.

Aucun prix en espèces ne sera attribué dans le cadre des épreuves El 1258.

23-PENALISATION ET DISQUALIFICATION

El 1258 dispose d'arbitres de course répartis sur l'ensemble des parcours. Ils sont dûment identifiés.

Un Jury de Course sera constitué avant le début des courses, composé du Directeur de Course, du Directeur Technique et des arbitres. Un coureur amateur choisi par tirage au sort fera également partie du jury.

Le Directeur de Course, les commissaires présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité (*) si nécessaire, conformément au tableau suivant :

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Raccourcir le parcours.	A l'appréciation de la direction de course.
Absence de matériel obligatoire de sécurité (certains de ces articles) : ne pas avoir un volume de réserve d'eau d'au moins 1,5 l, veste imperméable avec capuche, lampe, sac de bivouac thermique, téléphone portable SMARTPHONE.	Disqualification immédiate.
Absence d'autres éléments de sécurité : collants ou pantalons longs, seulement une lampe, bonnet ou bandana, gants, vêtement thermique, pantalon imperméable, sifflet, réserve de nourriture, bouteille, et autre obligatoire.	Pénalité d'une heure ou disqualification immédiate selon le critère de la direction de course.
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification.
SMARTPHONE éteint ou en mode avion.	Pénalité 15 min.
Jet de détritus ou ne pas utiliser les toilettes mises à disposition par l'organisation (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.	Pénalité 1 heure.
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs). Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification.
Dissociation d'équipe (distance entre les membres > 100 mètres ou passage d'une équipe de 3 à 2 sans l'avoir fait validé par le comité de course).	Disqualification.
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge).	Disqualification.
Assistance en dehors des zones autorisées et/ou par plus d'une personne.	Pénalité 1 heure.
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.	Pénalité 15 min.
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).	Disqualification immédiate et à vie.
Défaut de dossard visible.	Pénalité 15 min.
Port du dossard non conforme.	Pénalité 15 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme).
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs).	Pénalité 15 min.
Absence d'une puce électronique.	A l'appréciation de la direction de course.
Absence de passage à un point de contrôle.	A l'appréciation de la direction de course.
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification.

Refus contrôle anti-dopage.	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite.	Disqualification.
Sac non marqué.	Pénalité 1 heure.
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course.	Pénalité 1 heure.
Manque de respect envers les autres (organisation, bénévoles ou coureurs, y compris toute forme d'abus, d'intrusion, de vol ou de non-respect des règles). IMPORTANT : un participant dont les assistants sont impolis et/ou refusent de respecter les instructions de l'organisation sera pénalisé.	Disqualification.
Sortie intentionnelle d'un poste de contrôle après la barrière horaire.	Disqualification et interdiction de participer pendant 2 ans.
Changement non autorisé de la vague de départ partant plus tôt que prévu (IMPORTANT : aucune pénalité ne sera appliquée pour une vague partant plus tard que prévu).	Pénalité de 2 heures.

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Si l'infraction à la réglementation est postérieure à la course, la direction peut ajouter un temps de pénalité au temps de course final du coureur.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

En cas de disqualification, le coureur n'a PAS droit au remboursement des droits d'inscription.

En cas de multiples infractions, les pénalités du tableau précédent sont cumulatives.

Chaque infraction sera enregistrée dans la fiche de participation du coureur et communiquée au jury de course. Les coureurs concernés peuvent déposer une réclamation dans les 24 heures suivant la fin de leur participation. Ces réclamations doivent être envoyées par courriel à l'adresse : horros@gmail.com

Dans ces cas, le jury de course examinera la pénalité ou la disqualification en présence du coureur membre du jury et rendra un verdict, en maintenant ou en annulant la sanction selon le cas.

Toute réclamation concernant les classements doit être présentée à l'organisation dès que possible après l'arrivée du coureur et confirmée par courriel dans les 2 jours suivant la fin de l'épreuve.

Toute autre réclamation doit être envoyée à l'organisation par courriel dans un délai maximum de 10 jours après la fin de l'épreuve.

Ne seront pas considérées comme valides les réclamations relatives à l'inscription, à la gestion sportive de la course ou à ses règles (par exemple, l'abandon d'un coureur pendant l'épreuve).

24- ANTIDOPAGE

EI 1258 s'engage à soutenir un sport propre et équitable, notamment dans une période de développement significatif du sport.

L'utilisation de substances dopantes ou de méthodes de dopage pour améliorer la performance est essentiellement incorrecte et va à l'encontre de l'esprit sportif. L'usage abusif de médicaments peut être préjudiciable à la santé d'un athlète, ainsi qu'aux autres athlètes qui participent à la compétition. Il porte gravement atteinte à l'intégrité, à l'image et à la valeur du sport, que la motivation pour consommer ces substances soit ou non l'amélioration des performances. Pour garantir l'intégrité et l'équité dans le sport, il est fondamental de s'engager en faveur du fair-play.

Tout participant, qu'il soit professionnel ou amateur, peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à la fin de l'épreuve, quel que soit son classement final. En cas de refus ou d'abstention, l'athlète sera sanctionné de la même manière que s'il avait été déclaré coupable de dopage.

25-DROITS À L'IMAGE

Tous les participants renoncent expressément à faire prévaloir leur droit à l'image pendant l'épreuve, de même qu'ils renoncent à tout recours contre l'organisateur et ses collaborateurs pour l'utilisation de leur image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou toute utilisation d'images de l'événement doit respecter le nom de l'événement et avoir l'accord officiel de l'organisation.

26-SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation de la direction de course.

27-EXPRESSION POLITIQUE

Selon notre charte éthique, toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique au cours de l'événement est interdite.

28-CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment (y compris pendant le déroulement de la course) le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des points d'assistance, ainsi que tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de toute autre circonstance pouvant affecter la sécurité des participants, ou sur ordre des administrations publiques ou des forces de sécurité, l'organisation se réserve le droit de :

- Modifier les tracés, en raccourcissant éventuellement la distance.
- Modifier l'heure de départ, y compris de plusieurs heures, ou établir des vagues de départ.
- Modifier les barrières horaires, y compris en les réduisant.
- Modifier la date de départ.
- Annuler l'épreuve (partiellement ou totalement).
- Neutraliser l'épreuve.
- Arrêter l'épreuve en cours et la déclarer définitivement terminée.
- Mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles, y compris des départs par vagues.

Ces modifications peuvent intervenir même quelques jours avant l'épreuve, sans que le participant puisse réclamer une quelconque compensation pour cette circonstance.

29-ANNEXE CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il existe une annexe à ce règlement qui régit les conditions d'inscription aux épreuves.

ANNEXE 1

CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE

de l'Ultra-Randonnée El 1258

26-30 août 2026

Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'Ultra-Randonnée El 1258 d'environ 226 kilomètres et 8 000 mètres de dénivelé positif à réaliser en 96 heures maximum est à déposer sur la plateforme d'inscription **avant le 30 juin 2026**.

Le certificat doit dater de moins d'un an de la date de l'épreuve (par rapport au mercredi 26 août 2026). A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français. **Le PPS ne peut en aucun cas se substituer au certificat médical spécifique de l'Ultra-Randonnée El 1258, exigé pour l'épreuve.**

Je soussigné(e),

.....,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour, M/Mme (rayer la mention inutile)

.....,

né(e) le..... à,

et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la Randonnée, et notamment à la participation à une **épreuve d'Ultra-Randonnée de 226 km / 8 000 D+ d'une durée maximum de 96h**.

Fait le....., à.....,

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin